

# LES CHAMPS DES POSSIBLES



Ile-de-France

*Quel dispositif d'appui aux fermes collectives d'Île-de-France ?*

30 août 2024

**Document 1 :**

# BIBLI OGRAPHIE

**Pierre  
Péronnet**

# Table des matières

Introduction. ....	1
I. Fermes collectives VS agriculture de groupe. ....	3
II. Définitions. ....	4
1) Dans la littérature scientifique. ....	4
2) Dans le cadre de ce travail. ....	6
III. Promesses des fermes collectives. ....	8
1) Un métier de paysan <sup>ne</sup> s rendu moins difficile et plus convivial grâce au collectif. ....	9
2) Le collectif comme moteur pour des pratiques paysannes, agroécologiques, résilientes	9
3) Une viabilité économique assurée liée à un certain pragmatisme : répartition des risques, des coûts, des revenus. ....	10
4) Une « troisième voie, entre micro-fermes et méga-exploitations agricoles » (Naël, 2022) : reprise des fermes. ....	10
5) Une gouvernance horizontale pour expérimenter une autre forme de sociétés. ....	11
IV. Conditions de réussite. ....	11
1) Poser les bases : vers une norme de groupe. ....	11
2) En-dehors du collectif : territoire et politique. ....	13
3) Se former et se faire accompagner. ....	14
Conclusion. ....	14



L'**écriture inclusive** a été utilisée dans ce document, justifiée par une volonté de visibiliser autant les femmes et les minorités de genre que les hommes. Elle s'oppose à la masculinisation du langage qui a eu lieu au cours du XVII<sup>e</sup> s., mu par une volonté ouvertement patriarcale. Depuis, le masculin se veut neutre, mais ne l'est pas : « *le générique masculin active des représentations plus masculines que féminines* » (voir **Brauer M.** 2008. *Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales.* L'Année psychologique, 108(2), p. 243-272).

Pour comprendre comment cette écriture fonctionne, il est possible de consulter, par exemple, le Manuel d'écriture inclusive de l'Agence Mots Clés, téléchargeable gratuitement à cette adresse : <https://www.motscles.net/ecriture-inclusive>.

Le choix a été fait d'utiliser une typographie innovante, qui réinvente les polices de caractère, et permet une lecture plus aisée de l'écriture inclusive, par l'utilisation de signes inventés et en supprimant de la lecture le point médian. La police utilisée ici se nomme Amiamie, créée par Mirat Masson, sous licence **OIFL - Open Inclusive Fonte License**. Pour plus d'information sur ces typographies, voir <https://genderfluid.space/>

## **Contexte**

Les fermes collectives sont une forme d'organisation d'exploitation agricole récente. Elles se développent aujourd'hui comme un modèle de rupture par rapport au système alimentaire mondialisé et ses nombreuses défaillances. Aujourd'hui, rares sont les structures qui proposent un véritable accompagnement des fermes collectives, avec des formations adaptées et qui répondent aux demandes des collectifs. C'est ce que les Champs des Possibles, au sein du pôle ABIOSOL, souhaite développer. C'est dans ce cadre que ce stage a été réalisé, de mars à août 2024, dont voici les rendus finaux.

Ce *document 1* est un rapport de **Bibliographie** qui permet de mieux saisir les enjeux qui entourent les fermes collectives et leur accompagnement. En particulier par une première partie qui permet de comprendre ce que ne sont pas les fermes collectives, une seconde partie permet de les définir. S'ensuit deux parties particulièrement d'intérêt pour les accompagnateurs de collectifs agricoles : l'une concernant les promesses des fermes collectives, pour mieux comprendre ce qui attire dans ce type d'organisation ; l'autre dressant un tableau des quelques conditions de réussite de ces collectifs identifiées à ce jour.

Le *document 2*, intitulé **Méthodologie et Analyse des entretiens**, revient sur la façon dont ont été enquêtés les collectifs, puis dont les entretiens de groupe ont été analysés, avant de développer en détail les apprentissages tirés de ces entretiens.

Enfin, le *document 3* se nomme **Recommandations**, et permet de développer les recommandations que j'ai pu formuler grâce à tout le travail réalisé.

Un dernier document séparé reprend la **liste bibliographique** et les **Annexes** numérotées des trois autres documents.

Je suis heureux et fier de vous présenter mes résultats, et ainsi de participer au développement des fermes collectives. Bonne lecture !

**Pierre Péronnet**

*Stagiaire aux Champs des Possibles*

# INTRODUCTION

En début d'année 2024, un mouvement des agriculteur·e·s de grande envergure a eu lieu en France et en Europe (Legris et Lhonneur, 2024). Pour cause : la « colère des agriculteurs » et agricultrices, cristallisée contre *« l'Europe, l'État, la grande distribution, les normes, mais également contre eux-mêmes, leurs enfants, leurs voisins. Ils voudraient incarner la transformation mais ils n'ont pas les moyens d'accélérer le changement et subissent des normes qui vont plus vite qu'eux »* (Laferté, 2024). **Les tensions qui s'exercent sur l'agriculture sont de plus en plus nombreuses, et de plus en plus intenses.**

Tout d'abord, une menace planant au-dessus de l'ensemble de notre planète : le **changement climatique**. Le réchauffement du climat et son origine dans les activités humaines, via les gaz à effet de serre notamment, ne sont plus à prouver (IPCC, 2023). **Le secteur « agriculture, foresterie et autres utilisation des sols » compte pour 13 à 21 % des émissions de gaz à effets de serre à l'échelle mondiale** (Nabuurs *et al.*, 2019, p. 7). Ce secteur est donc un responsable très important du changement climatique, ce qui en fait par ailleurs un acteur de premier plan pour l'atténuer (Nabuurs *et al.*, 2019). Sa particularité tient également dans sa **forte vulnérabilité au changement climatique**, qui était déjà mise en avant lors du quatrième Sommet de la Terre, qui a eu lieu en 2002 à Johannesburg (Afrique du

Sud) (Fischer *et al.*, 2002). La **perte de biodiversité** (WWF, 2022) est également une menace importante pour la production agricole (FAO, 2019).

Au changement climatique et à la perte de biodiversité, les **dysfonctionnements d'un système alimentaire agro-industriel défaillant** s'ajoutent. Ce modèle agro-industriel, dominant en France, voit ses limites atteintes. Dans son rapport *Qui veille au grain ?*, Les Greniers d'abondance (2022) mettent en avant les plus importantes de ces défaillances : **(1) le modèle agricole ne nourrit pas le monde, et le nourrit mal ; (2) les conditions de travail des agriculteur·e·s sont déplorables, ce métier étant précaire et dégradant la santé ; (3) les dommages sur la planète sont sans précédents ; et (4) le coût réel de notre alimentation n'a jamais été aussi élevé, si les externalités négatives sont prises en compte.**

**L'appauvrissement des ressources énergétiques** menace également ce système alimentaire, puisqu'il est totalement dépendant des énergies fossiles pour fonctionner, avec un Taux de Retour Énergétique (TRE) autour de 0,25 : **il faut quatre fois plus d'énergie (principalement fossile) pour produire de la nourriture que ce qu'elle apporte.** (Markussen et Østergård, 2013, p. 4180). Mais cette énergie fossile, abondante et bon marché, ne sera pas éternelle : le pétrole conventionnel semble déjà avoir passé son pic de production autour de 2008, et quoi qu'il en soit, *« Toute ressource limitée finit par décliner »* (Auzanneau et Chauvin, 2023). Enfin, les tensions économiques et politiques sont un énième facteur de risque pesant sur ce système alimentaire (Les Greniers d'abondance, 2022). Ainsi, l'agriculture est prise dans un système alimentaire défaillant sur lequel de nombreux risques pèsent.

L'agriculture fait plus largement partie d'un **système capitaliste**, de libre-échange mondialisé. Dans un double discours constant entre intégration dans les marchés internationaux et protection de la petite paysannerie, l'agriculture est en proie à des forces contradictoires. Des débats à ce sujet ont eu lieu dans les années 1970, notamment influencés par les écrits de Marx, Kautsky, Luxemburg, ou encore Lénine (Pouch, 2020). Les critiques **anti-capitalistes** se sont penchées sur la question du système agricole, en dénonçant ses travers et en proposant des systèmes radicalement différents, basés notamment sur l'idéal de Communes ou d'éco-communautés. On peut citer à ce propos Kropotkine (1893), qui écrit déjà il y a plus de 130 ans des lignes qu'il s'agit de mettre en parallèle à la citation de Laferté (2024) en début de cette partie introductive, tant elles ont des points communs :

*« On sait dans quelles conditions misérables se trouve l'agriculture en Europe. Si le cultivateur du sol n'est pas dévalisé par le propriétaire foncier, il l'est par l'État. Si l'État le rançonne modestement, le prêteur d'argent, qui l'asservit au moyen de billets à ordre, en fait bientôt le simple tenancier d'un sol appartenant en réalité à une compagnie financière. [...] Et encore, nous n'avons rien dit du tribut que chaque cultivateur paye à l'industriel [...] N'oublions pas non plus l'intermédiaire, qui prélève la part du lion sur les produits du sol »* (Kropotkine, 1893, p. 9-10)

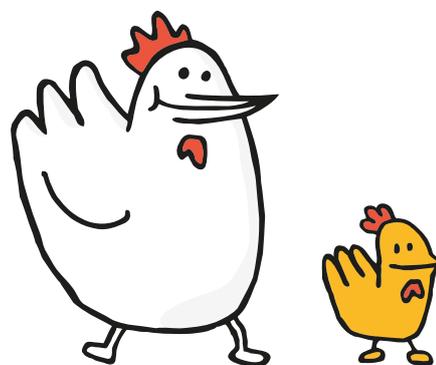
Dans la lignée de cet auteur **libertaire**, d'autres ont apporté à la critique de ce système et à la promotion d'autres voies. C'est le cas de Reclus (1899), dénonçant l'accaparement des terres par de « *grand[s] seigneur[s]* » (Reclus, 1899, p. 3). Plus récemment, Bookchin (1976) promouvait une « *agriculture radicale* », lui

n'ayant pas de doute quant à l'intégration actuelle de l'agriculture dans un monde capitaliste.

C'est donc dans un contexte de tensions, de questionnements, de critiques et de colère dans le monde agricole, récentes ou plus anciennes, que ce stage a lieu.

Force est de constater qu'il est urgent de proposer un autre modèle : d'agriculture, de système alimentaire, et même de société. Sans prétendre répondre à tous ces enjeux à la fois, c'est ce que semble proposer les **fermes collectives**. Comprendre ce qu'est cette forme d'organisation, et les enjeux d'accompagnement qu'elle pose est l'objectif de ce premier document.

Après être revenu sur ce que sont les fermes collectives, avec une revue de la littérature contemporaine sur ce sujet, les différentes promesses que ce type de ferme offre ont été mises en avant, avant de visibiliser les facteurs de réussite les plus importants pour ce type d'installation.





# FERMES COLLECTIVES VS AGRICULTURE DE GROUPE

Cette notion d'agriculture collective est proche de la notion d'agriculture de groupe, il paraît donc important de s'intéresser à ce qu'est l'agriculture de groupe, pour arriver à poser une frontière entre ces deux concepts.

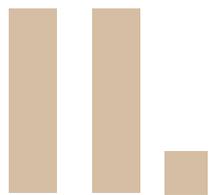
L'agriculture de groupe peut s'aborder sous plusieurs angles. Jean-Pierre Darré, docteur en ethnologie et fondateur du Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées (GERDAL), s'est intéressé à **la notion de groupe au travers de celle de la connaissance** (Ruault et Soulard, 2015). Il formalise deux catégories de groupe : la première correspond aux **Groupes Professionnels Locaux** (Darré, 1985). La deuxième décrit les **groupes de développement**, nouvelle forme de groupe qui tente de s'éloigner des groupes comme les

Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA), les Groupements de Développement Agricole (GDA) ou encore les Centres d'études techniques agricoles (CETA). Ces groupes, nés après la Seconde Guerre Mondiale, ont été largement favorisés par la politique de développement agricole, via le décret de 1966 (Legifrance, 1966). Ils ont d'ailleurs été de véritables outils du développement agricole (Ruault et Lémery, 2009).

L'agriculture de groupe continue aujourd'hui à se développer, avec entre autres des *« collectifs agroécologiques »* (Chambre d'agriculture, 2024), parmi lesquels les groupes **DEPHY** (Ecophytopic, 2024), ou les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021). En parallèle des institutions et politiques agricoles, publiques, d'autres groupements d'agriculteurs existent, par exemple : les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) : il s'agit de *« groupes d'agriculteur[·rice]s et de ruraux[·ales] qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. »* (Réseau CIVAM, 2020).

L'agriculture de groupe consiste donc à **rassembler des agriculteurs indépendants autour de thématiques et de problématiques communes**. Cela pose la question de ce que sont les fermes collectives, si elles ne rentrent pas dans cette définition d'agriculture de groupe. Au-delà de la typologie présentée ci-avant, **quelles sont les spécificités des fermes collectives dont il est question dans ce présent rapport ? Comment est-il possible de les caractériser ?**





# DÉFINITIONS

## 1) Dans la littérature scientifique

Il ne semble pas y avoir aujourd'hui de définition stabilisée des fermes collectives (Laurant *et al.*, 2021 ; Martin-Prével *et al.*, 2021). On trouve effectivement de nombreuses définitions plus ou moins formalisées, concernant explicitement les fermes collectives, ou des dénominations proches qui semblent se recouper (voir une liste non exhaustive en Annexe 1). Ce sujet semble encore **émergent**, bien que de plus en plus traité dans le monde de la recherche scientifique. Ainsi, en 2023, un travail méticuleux d'analyse d'un corpus littéraire concernant spécifiquement la question des nouvelles formes d'installation en collectifs agricoles en France, par Cretin, Laurens, *et al.* (2023) recensaient 69 documents, dont 44 avec des éléments de caractérisation des fermes collectives. Ce travail a permis une **caractérisation des fermes collectives** dont il est question ici. En particulier, cette étude caractérise la **composition des fermes collectives, leurs pratiques, leurs modes d'organisation et leurs liens au territoire**. On peut distinguer des éléments revenant beaucoup dans les documents référencés : il s'agit là de **définir un archétype des fermes collectives d'aujourd'hui** :

- **Au moins trois individus**, pour la plupart : Non-Issus du Milieu Agricole (NIMA), ayant fait des **études supérieures**, qui **critiquent le système agricole dominant** en aspirant à un changement de modèle de société, et qui posent la dimension collective du projet comme centrale.
- Les activités sont **diversifiées, complémentaires, en interaction** (polyculture-polyélevage), et s'étendent **au-delà des activités agricoles**. Elles comprennent des activités de vente en circuits-courts de proximité, et de transformation sur la ferme. **Tout ou partie de l'outil de production (foncier, bâti, matériel) est mutualisé**, et il en va de même du **temps de travail**, des **ressources**... Le tout à des degrés très divers selon les fermes.
- De **nombreux statuts juridiques** sont mobilisés et imbriqués, et parfois innovants (SCOP, SCIC : c'est dans ces cas que l'on parle de **fermes coopératives**), au service d'**une gouvernance se voulant totalement horizontale**, tout en étant organisé en ateliers qui peuvent avoir **une certaine autonomie décisionnelle**.
- Elles **se font accompagner par des structures extérieures**, sont très en lien avec les **réseaux de l'agriculture paysanne**, et participent aux dynamiques collectives locales, **agricoles comme citoyennes** (Cretin, Laurens, *et al.*, 2023)

Est retenu également une distinction faite au sein des fermes collectives entre les **fermes partagées** et les **fermes communes**. Maëla Naël (2022) explicite cette distinction en écrivant :

« Les **fermes partagées** mettent en commun un espace composé d'infrastructures, de bâtiments et de matériels, et parfois du travail, des débouchés commerciaux ou une identité commerciale.

Les **fermes communes** incluent les éléments précédents et y ajoutent le partage d'une structure économique de mise en commun du chiffre d'affaires et de partage des bénéfices comme des pertes, ainsi qu'une répartition du travail et de la charge mentale, concernant principalement l'administration et la commercialisation, mais aussi au sein des ateliers de production et de transformation » (Naël, 2022, p. 68-69)

Il est également mis en avant la **très large diversité** des fermes collectives, selon différents critères : structure juridique, nombre de personnes, degré de mutualisation, organisation interne... (Laurant *et al.*, 2021). Les fermes collectives, dans leur diversité, sont aussi à replacer dans un contexte de **multiplicité des formes d'agriculture contemporaines**. Cette multiplicité est analysée et classée en trois idéaux-types, trois formes d'organisation du travail en agriculture, par Hervieu et Purseigle (2009) : la forme « familiale », « l'agriculture de firme », et « de subsistance » (voir « de survie »). Les fermes collectives ne semblent pourtant pas correspondre à un de ces groupes spécifiquement, car se rapprochant par certaines caractéristiques mais s'éloignant par d'autres de chacun des types. Ce qui constitue les spécificités des fermes collectives par rapport à ces trois idéaux-types sont, tels que relevés par Cretin, Laurens, *et al.* (2023), p. 15-17 :

- **Face à l'agriculture familiale** : « les groupes qui [portent les fermes collectives] se constituent avant tout sur une base affinitaire et non familiale. »
- **Face à l'agriculture de firme** : « leur projet et les aspirations portées par leurs membres [...], leurs registres de motivations sont d'ordre éthique et social [...]. Elles cherchent également à s'ancrer dans leur territoire »
- **Face à l'agriculture de subsistance** : la production n'est pas centrée uniquement sur les besoins alimentaires du collectif, et ce dernier vend sa production pour obtenir des bénéfices et rémunérer ses membres.

Aux auteurs de conclure :

« Dans leur singularité, les fermes collectives nous semblent donc emprunter au travers de leur diversité aux trois modèles de la typologie d'Hervieu et Purseigle, composant avec leurs caractéristiques et s'**inventant au croisement** de leurs différentes logiques » (Cretin, Laurens, *et al.*, 2023, p. 17)

Pour visualiser plus concrètement la structuration de ces fermes collectives, Laurant (2022, p.129) propose une **représentation du projet et de ses articulations**, présenté en Figure 1. Cela permet de distinguer différentes dimensions à ces fermes collectives : le **projet** et ses sous-projets, la **structure** et la nature des liens qui font le collectif, la **circulation des ressources** et leurs natures, et les **règles** mises en place, dans une volonté affirmée d'autogestion (Laurant, 2022). C'est cette articulation complexe à tous les niveaux qui donne corps à ces collectifs, et qui justifie d'en faire un sujet d'étude « à part » des autres types de fermes existantes



est suivi de discussions plus informelles avant d’acter en réunion avec toutes les membres une définition partagée. Elle est représentée schématiquement en Figure 2. Plus particulièrement :

**Une ferme est collective à partir de deux personnes.** Les personnes constituant ces collectifs **partagent à minima le même lieu de travail**, et **mutualisent tout ou partie de l’outil de production**. Elles recherchent par ailleurs une **gouvernance horizontale**, et s’engagent sur le **moyen et long terme ensemble**. Ces collectifs sont également **engagés dans une transformation du système agro-alimentaire contemporain**. Par exemple via des activités diversifiées (maraîchage, paysannerie-boulangerie, élevage...) en agriculture biologique, des activités de transformation, des systèmes de commercialisation locaux (en particulier via les AMAP), *etc.*

Quelques cas particuliers, posant questions, sont à clarifier. Les **couples** sont considérés comme des collectifs, et méritent le même accompagnement, en plus éventuellement d’un accompagnement spécifique sur le travail en couple. Les « **collectifs d’opportunité**

**foncière** » sont également inclus dans cette définition, car ils sont un enjeu fort localement. Les **fermes familiales**, c’est-à-dire les fermes regroupant uniquement des membres d’une même famille (parents et enfants, adelphe, cousins, *etc.*), sont inclus dans cette définition à condition qu’elles répondent aux critères précédents.

Cependant, les collectifs temporaires formés par un entrepreneur·euse à l’essai et son tuteur·rice sont exclus de cette définition, tout comme les fermes constituées d’un chef·fe d’exploitation et d’une ou plusieurs salarié·es, car les positions « hiérarchiques » ne sont pas égales.

Pour conclure, il s’agit d’une définition coconstruite avec les membres du GT IT, suite aux entretiens individuels avec ces derniers et des discussions assez large et basée sur des intentions et des visions plus que sur des éléments concrets de caractérisation. Ce flou est justifié par la volonté de s’intéresser à des formes collectives diverses afin d’étudier des besoins d’accompagnement variés.

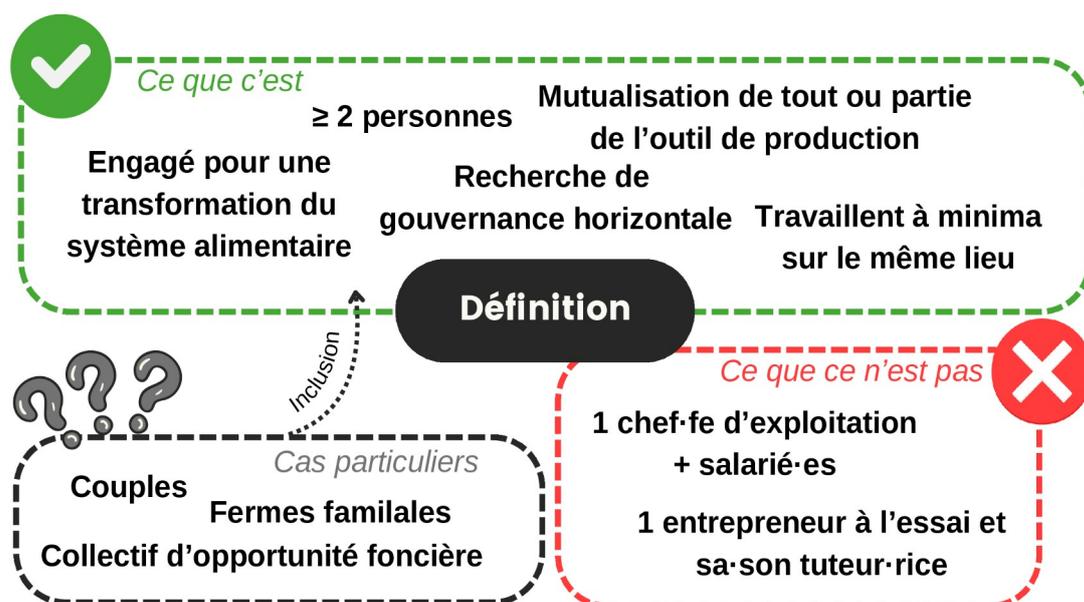
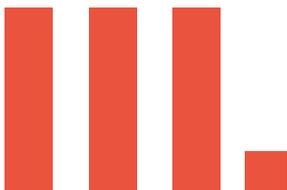


Figure 2 : Représentation schématique de la définition de « ferme collective » après les entretiens auprès des membres du GT IT du pôle ABIOSOL



# PROMESSES DES FERMES COLLECTIVES

Une transition de nos systèmes alimentaires est nécessaire, comme l'Introduction de ce mémoire le rappelait. Elle peut par exemple passer par une transition agroécologique. L'agroécologie, visant « à promouvoir des systèmes alimentaires viables, respectueux des [êtres humains] et de leur environnement » (Hazard *et al.*, 2016) s'intéresse donc autant aux systèmes alimentaires qu'aux personnes et qu'à l'environnement. Les fermes collectives semblent justement faire de même, surtout étant mises en avant par un récit, notamment médiatique, qui a tendance à encenser cette forme d'agriculture, en lui faisant porter nombre de promesses (Cretin, Laurens, *et al.*, 2023, p. 19). Les fermes collectives sont ainsi porteuses d'une « promesse de différence » (Le Velly, 2017).

Ces avantages sont visibilisés par des paysan·e·s installés sur des collectifs, par les quelques premiers travaux (notamment mémoires et thèse) qui traitent du sujet, par certains articles de presses, de blogs, ou par des vidéos postées sur internet. Ils sont souvent aux dires de quelques personnes, et il semble pour l'heure difficile de les évaluer et donc les généraliser. Il est pourtant important de les présenter ici, pour mieux saisir les promesses de cette forme

d'organisation. Promesses qui peuvent être source de motivation pour l'installation en collectif.

## 1) Un métier de paysan·e·s rendu moins difficile et plus convivial grâce au collectif

Le métier d'agriculteur·e est un métier dur. Les conditions de travail y sont difficiles, impactant autant la santé que le bien-être des paysan·e·s. En 2019, un ouvrage publié par la ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Actif'Agri, remettait la lumière sur ces conditions de travail (Midler *et al.*, 2019, p. 86). Face à ce constat, les fermes collectives se dressent comme des solutions presque parfaites. Tout d'abord, sur ces fermes, il n'y a pas de tabous concernant **les week-ends et les congés**, au contraire (Laville, 2023) ! Il est possible de « se relayer pour les activités d'astreinte » (Morel, 2018, p. 156), de se remplacer lors de **maladies** (Fermes d'Avenir, 2022), bref, « d'alléger ce travail paysan aliénant » (Armenio, 2020, p. 97). C'est même un argument majeur en faveur des fermes collectives (Lejaille, 2017).

Mais les congés et les week-ends ne sont que la face caché d'un iceberg plus grand : **l'entraide**. Car c'est bien des liens d'entraide qui se tissent entre les membres d'un collectif : « On se file des coups de main » (Mascarello, 2023). Et encore au-delà, ces liens d'entraide sont issus et confortent une véritable **convivialité**, qui permet notamment de lutter contre l'isolement des paysan·e·s (Laville, 2023 ; Martin-Prével *et al.*, 2021 ; Mascarello, 2023 ; Morel, 2018 ; Projet vert, 2023). Finalement : « Travailler à plusieurs permet de réduire la pénibilité du travail » (Lejaille, 2017, p. 67).

## 2) Le collectif comme moteur pour des pratiques paysannes, agroécologiques, résilientes

Une transition agroécologique ne peut se faire sans profonds changements de pratiques agricoles plus écologiques. C'est ce que les fermes collectives semblent permettre, avec en premier lieu une **diversification** importante sur les fermes. Quoi de mieux pour diversifier qu'être nombreuses ? Les fermes diversifiées, avec des systèmes de polycultures-élevages complexes, sont alors vues comme « agronomiquement cohérentes » (Morel, 2018), via notamment les bouclages des cycles (Armenio, 2020, p. 26 ; Morel, 2018, p. 156) et la complémentarité des ateliers (Lejaille, 2017, p. 69). Cela semble permettre plus **d'autonomie**, et *in fine* de **résilience** et de **durabilité** à ces fermes (Laville, 2023 ; Projet vert, 2023 ; Armenio, 2020 ; Bonnel, 2020). Les fermes collectives semblent à même de répondre à autant de complexité liée à cette diversification, qui sans les collectifs, serait « *inenvisable* » (Morel, 2018, p. 156). Au-delà de la diversification, les fermes revendiquent de suivre « *les principes de l'agroécologie, de la permaculture de la biodynamie ou encore de l'agroforesterie* » (Bonnel, 2020, p. 77). Pour faire court : « **mieux vaut être plusieurs. Et il est plus facile de développer des pratiques agroécologiques sur une ferme collective** » (Lavocat, 2023). De manière plus profonde, ces pratiques écologiques s'imbriquent dans et sont facilités par des projets communs, avec **des idéaux et aspirations partagés** (Armenio, 2020, p. 97 ; Bonnel, 2020, p. 85).

## 3) Une viabilité économique assurée : répartition des risques, des coûts, des revenus

Un autre argument phare en faveur des fermes collectives repose sur leur viabilité économique. Dans le système alimentaire actuel, **les paysan·es ont un revenu incertain**, particulièrement **hétérogène** selon les années, les productions, et de nombreux autres facteurs, ce qui freine l'entrée de jeunes dans la profession (Chatellier, 2021). En effet, le revenu médian des agriculteur·es (ou plus précisément le Résultat Courant Avant Impôt par Unité de Travail Agricole Non-Salarié : RCAI/UTANS) est de 1 840 €/mois, moyenné sur 10 ans entre 2010 et 2019. Par comparaison, en 2021 le salaire médian dans l'ensemble des professions dépassait 2 000 €/mois (INSEE, 2024b). Le quart des exploitations ayant les plus faibles revenus gagnent moins de 700 €/mois – le seuil de pauvreté en France étant de 1 140 €/mois en 2019 (INSEE, 2024a), le quart gagnant le plus, 3 370 €/mois (Chatellier, 2021).

Cette viabilité économique des fermes collectives ne peut alors qu'être une bonne nouvelle. Elle s'explique d'abord par un **partage des risques** : « *si une année a été mauvaise pour telle type de production, eh ben telle autre production peut compenser* » (Mascarello, 2023). C'est particulièrement utile au moment critique de l'installation (Lejaille, 2017, p. 68). Ce partage des risques n'est possible qu'avec la diversification dont il a été question ci-avant, et plus largement la **diversification des activités**, avec « *le développement d'activités annexes (accueil, vente directe, prestations, etc), assurant une certaine stabilité économique à l'exploitation* » (Lejaille, 2017, p. 69). Cette diversité permet donc « *de gagner en flexibilité et en résilience* » (Bonnel, 2020, p. 95). Les **coûts d'investissement** se voient aussi

partager, et là encore, ce partage peut être très important à l'étape d'installation (Projet vert, 2023).

Enfin, Le **rapport à l'argent**, sur ces collectifs, mérite un aparté, puisqu'ils semblent se distinguer « *des vagues néo-paysannes collectives antérieures par une volonté affirmée de professionnalisme et de **pragmatisme économique*** » (Morel, 2018, p. 155). Dans le même temps, « *tous les collectifs interrogés semblent rejeter l'idée d'accumulation de profit : ils restent pragmatiques et cherchent à rendre leur lieu viable économiquement, mais dans l'optique d'exister, de faire vivre le projet et de l'enrichir autrement* » (Bonnel, 2020, p. 93).

#### 4) Une « troisième voie, entre micro-fermes et méga-exploitations agricoles » (Naël, 2022) : reprise des fermes

Entre 2010 et 2020, 18 % des exploitations agricoles françaises avaient disparues : c'est près de 30 exploitations par jours ! Et en 2020, la moitié des fermes françaises étaient dirigées par des exploitant<sup>e</sup>s de plus de 55 ans, qui pourront partir à la retraite dans les années à venir (Agreste, 2021). Le défi de la **transmission** est bien réel, aujourd'hui plus que jamais. Par ailleurs, les « néo-ruraux » qui pourraient être des repreneu<sup>r</sup>ses idéales ne sont que « *peu gourmand[es] en foncier* », ce qui semble difficile à allier avec cette nécessaire transmission des exploitations (Pinton *et al.*, 2023, p. 74). Surtout en se rappelant que les fermes françaises font en moyenne 69 ha, et continuent de s'agrandir (Agreste, 2021). Pour **éviter cet agrandissement** mais permettre tout de même la **reprise des fermes « moyennes »**, les collectifs paraissent une solution adaptée (Morel, 2018, p. 155-156).

Le fait d'être à plusieurs permet de reprendre des fermes plus grandes, et d'augmenter la main-d'œuvre par unité de surface : « *Une manière de s'en sortir, c'est de remettre de la main-d'œuvre là où il y a du capital* » (Mascarello, 2023). Ces fermes semblent donc répondre à un certains nombres d'enjeux concernant la transmission des fermes, de moyenne taille en particulier (Cretin, Laurens, *et al.*, 2023, p. 20 ; Martin-Prével *et al.*, 2021, p. 28).

#### 5) Une gouvernance horizontale pour expérimenter une autre forme de sociétés

Un dernier attrait identifié des fermes collectives concerne leurs **modes de gouvernances** : ils cherchent tous à fonctionner de manière **horizontale, sans hiérarchie**, avec une **gouvernance partagée**, voir en revendiquant des principes de **l'autogestion** ou de la **sociocratie** (Armenio, 2020, p. 80 ; Bonnel, 2020, p. 100 ; Cretin, Laurens, *et al.*, 2023, p. 10 ; Lejaille, 2017, p. 57). Cet idéal d'horizontalité est concrétisé par **de nombreux outils** sur les fermes : réunions spécifiques, outils de gestion du travail (affichage, planning, banques d'heures), choix de mode de prise de décision (à l'unanimité, gestion par consentement, jugement majoritaire, *etc.*) (Bonnel, 2020, p. 106-109 ; Lejaille, 2017, p. 57 ; Martin-Prével *et al.*, 2021, p. 21). Ces outils peuvent par ailleurs changer dans le temps : « *On perçoit le caractère évolutif de ces modes de gouvernance : ces derniers constituent en fait des **expérimentations permanentes**, tout comme les outils utilisés, des expérimentations qui ont donc vocation à évoluer en fonction des besoins, des envies* » (Bonnel, 2020, p. 106).

# IV.

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les fermes collectives semblent pouvoir répondre aux enjeux de transition agroécologique et de reprise de fermes, de part nombre de leurs atouts avancés. Cependant, elles font également face à **des problématiques particulières, à la fois liées au travail collaboratif et au travail agricole**. Il existe alors plusieurs facteurs, facilitant ou bloquant l'installation collective, qui ont déjà été identifiés. En particulier, un véritable parcours a été proposé par Maëla Naël (2022), en mettant en avant les points de vigilances, les choses auxquelles penser, les points d'importance à aborder lors d'un projet d'installation collective. D'autres publications font état de conditions de réussites des fermes collectives, notamment en amont de l'installation effective de ces collectifs, dont les principaux enseignements sont mis en avant dans cette partie.

### 1) Poser les bases : vers une norme de groupe

L'humain est au cœur des collectifs : les relations qui se développent entre les individus d'un groupe peuvent alors être sa plus grande force, mais également une faiblesse importante : *« Les échecs de collectifs agricoles proviennent souvent de conflits liés aux relations humaines »* (Letan, 2021, p. 61). C'est donc bien la première chose à soigner, à peaufiner, à faire mûrir !

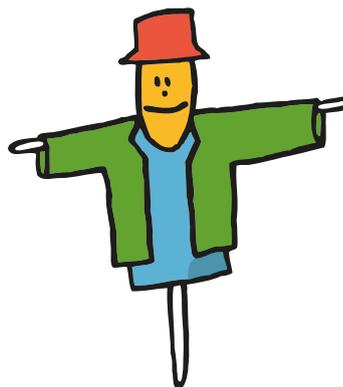
Pour ce faire, et avant toute chose, un point non négligeable doit être abordé : la **communication** : transmettre les informations, se mettre d'accord, débattre... Les modes de communication sont souvent « aliénants ». C'est pourquoi Marshall B. Rosenberg a théorisé la Communication Non-Violente (CNV), laissant libre cours à notre bienveillance naturelle (Rosenberg, 2016). Il s'agit là d'un véritable travail d'apprentissage, et s'il manque il devient un véritable frein au travail collaboratif (Gangloff-Ziegler, 2009). La communication, par exemple non-violente, semble ainsi nécessaire tant elle est une pierre angulaire des collectifs, et tant elle peut être source de problèmes (Lejaille, 2017).

Grâce à cette « bonne » communication, par exemple via la CNV, il est alors possible au groupe de construire un **projet commun**. Cela constitue le départ d'une dynamique de groupe qui permet à un projet collectif d'émerger. Il semble très important d'établir des valeurs communes, d'exprimer le projet individuel de chacun, de définir la raison d'être du collectif, et de se donner des objectifs professionnels partagés (Naël, 2022). Concrètement, dans une dynamique plus proche du « passage à l'acte », c'est-à-dire en direction de l'installation, les fermes collectives se dotent d'une certaine organisation, un certain **« montage »**. Cela concerne la forme juridique certes, mais également la structuration des activités économiques, les modes d'allocation des espaces et des ressources, les dispositifs de gouvernances et modes de décisions, *etc.* (Morel, 2018). Plus finement, ces fermes devront se poser la question de **ce qui est collectif et ce qui ne l'est pas**, du degré de mutualisation, y compris sur des questions souvent taboues que sont l'argent et le travail. Cela peut permettre également de caractériser plus précisément les rôles de chacun au sein du collectif : **qui**

**participe, sur quels sujets, et à quel degré d'implication** (Vanwelde et Dumont, 2021) ? Finalement, mettre toutes ses réflexions sur papier, par exemple avec la **rédaction d'une charte ou d'un règlement intérieur**, avec des **règles de fonctionnement** découlant du projet et du cadre commun, constitue une bonne base qui permettra ensuite au collectif d'avancer (Lataste *et al.*, 2016; Lejaille, 2017; Truteau, 2021; Vanwelde et Dumont, 2021). Toutes ces étapes nécessitent du **temps**, qu'il est recommandé de prendre et de planifier (Lejaille, 2017; Truteau, 2021).

Ces bases posées permettent de modeler une **norme de groupe**, véritable cœur du collectif, mais qui peut être fragile. En effet : « *Le principal mécanisme psychosocial qui conditionne les étapes de développement d'un collectif en projet d'installation agri-rurale semble bien être la construction d'une norme de groupe* » (Lataste *et al.*, 2016, p. 93). Les normes de groupes, ou normes groupales, « *sont les règles implicites qui se construisent au sein du groupe, lui permettant la régulation de son fonctionnement interne et de ses relations avec l'environnement* » (Landry, 2007, p. 193). Ces normes découlent d'un **système de valeur partagé**, et ont des répercussions pratiques sur trois aspects de la vie du groupe, ou trois « *zones dynamiques du groupe restreint* ». Dans la **zone du travail** (quelle activité est exercée, comment ?); dans la **zone de l'affection** (quelle place pour l'expression des émotions ?); et dans la **zone du pouvoir** (quel modèle hiérarchique, quel mode de prise de décision ?) (Landry, 2007, p. 193-194). C'est dans la construction de cette norme de groupe (en amont, lors de l'émergence de projets individuels) et sa confrontation à l'extérieur (installation effective via des discussions avec un cédant<sup>2</sup> en vue d'une transmission

d'exploitation agricole par exemple) que les difficultés semblent observées dans ces fermes collectives. Cela semble être un point important sur les mécanismes qui permettent ou non une concrétisation du projet d'installation en collectif (Lataste *et al.*, 2016).



## 2) En-dehors du collectif : territoire et politique

Il y a des éléments sur lesquels les collectifs ont des prises, et d'autres non. En effet, les collectifs peuvent se construire et développer une norme de groupe solide, en se faisant aider via des formations et de l'accompagnement. Il n'empêche qu'il évolue dans un certain environnement, et que cela n'est pas sans conséquences. Il existe des facteurs facilitants et bloquants le développement et l'installation de ces collectifs. C'est ce qu'on peut retrouver dans une analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menace (AFOM) sous les termes **d'opportunité et de menace**. Ces facteurs sont résumés dans le Tableau 1. Ces facteurs peuvent même freiner de beaucoup le développement des fermes collectives à plus grande échelle (Letan, 2021, p. 122-123).

Tableau 1 : Quelques facteurs externes facilitants et bloquants l'installation des fermes collectives (Martin-Prével *et al.*, 2021, p. 12-13)

Facteurs facilitants : opportunités	Facteurs bloquants : menaces
Mobilisation du réseau agricole et territorial	Réticence de la commune
Les cédants, moteurs d'une installation en collectif	Réticence initiale de certains agriculteurs voisins
Existence d'une coopérative externe assumant la responsabilité du bail et du matériel	Statut de couveuse induit de nombreuses entrées et sorties de la ferme de personnes en test d'activité et freine l'émergence d'un "esprit collectif"
Activité agricole, support pour des activités extra-agricoles : favorise le lien au territoire et la notoriété de la ferme	Usage de statuts juridiques non-agricoles : manque de reconnaissance institutionnelle et/ou impossibilité de mobiliser la dotation jeune agriculteur et autres aides agricoles
Modèle agricole bio et paysan pré-existant sur la ferme reprise par le collectif	Environnement immédiat (social, environnemental) peu attractif
Existence d'un lieu de convivialité sur la ferme	Difficulté à trouver un logement dans le secteur immédiat

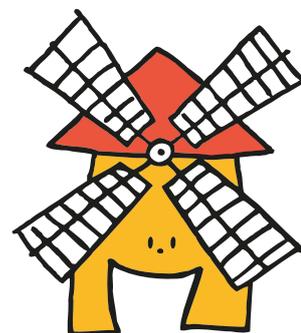
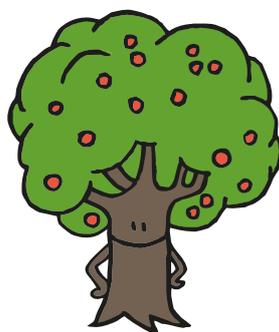
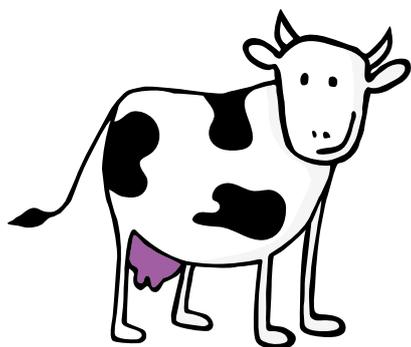
### 3) Se former et se faire accompagner

Toutes les réflexions préalables à l'installation du collectif sont évidemment difficiles à avoir et à canaliser. De plus, la connaissance des territoires n'est pas toujours évidente si les personnes constituant le collectif ne viennent pas de la région et ne sont pas déjà intégré au monde agricole. Les collectifs qui souhaitent s'installer pourrait avoir tendance à se jeter dans la formation technique et les prévisionnels économiques, sans prendre le temps de prendre en compte et formaliser ce qui a été préconisé ci-avant. C'est pourtant bien à ce moment, c'est-à-dire après la création du groupe en tant que tel et avant l'installation effective que se jouent bon nombres de points décisifs pour la suite. Il s'agit alors d'un moment opportun pour se former (par exemple à la CNV, à la gestion de conflit, *etc.*) et se faire accompagner (en amont de conflits, pour réguler les relations humaines, pour trouver l'équilibre entre les projets personnels et le projet collectif, *etc.*) (Laurant *et al.*, 2021 ; Lejaille, 2017 ; Letan, 2021 ; Martin-Prével *et al.*, 2021 ; Morel, 2018). Des accompagnements et des formations qui peuvent se poursuivre évidemment après l'installation, pour pérenniser les fermes collectives. Se faire accompagner, se former, ou par d'autres moyens arriver à développer un socle de compétences permettant le fonctionnement du collectif en tant que tel : voici des conditions de réussites, qui sont au cœur des questionnements de ce travail.

# CONCLUSION

Les fermes collectives sont des formes particulières d'agriculture. Regroupant historiquement un spectre large de structures, des kolkhozes d'URSS aux GAEC français, elles sont aujourd'hui réactualisées. En critiquant le système agricole dominant et en intégrant des enjeux sociaux et écologiques au cœur même de leur fonctionnement et de leur structuration, elles s'inscrivent dans une réflexion sur de nouvelles formes d'agriculture. Entre innovation et continuité historique, elles font face à de nombreux obstacles. Statuts juridiques, organisation du travail, comptabilité du temps de travail, mutualisation des moyens de production, collectif de vie et de travail, portage par des néo-ruraux, *etc.* Nombreux sont les thèmes qui sont spécifiques à cette forme d'agriculture, et qui méritent un appui adapté. Les besoins pour les fermes collectives sont spécifiques et pourtant très vaguement identifiés encore aujourd'hui. De plus, chaque territoire peut avoir ses propres problématiques.

**Ce travail vise alors à interroger au sein de cette région d'Île-de-France quels sont les besoins des fermes collectives. En termes d'accompagnement d'abord, mais aussi de formation, ou via d'autres vecteurs qui permettent la montée en compétence des paysan<sup>ne</sup>s installés ou en cours d'installation. Ceci dans le but de permettre et faciliter des installations collectives et de les pérenniser.** Suite à ce questionnement, qui constitue le cœur du travail entrepris dans ce stage, d'autres questions se sont posées. En particulier, ce stage vise à permettre de **faire évoluer le dispositif « d'accompagnement » des collectifs en Île-de-France, naissant, pour qu'il réponde au mieux aux besoins identifiés. Il permet également d'examiner d'autres vecteurs répondant aux objectifs d'installation et de pérennisation des fermes collectives.**



*Ce que j'aime faire collectivement, c'est faire des choses, accomplir des trucs, porter des choses ensemble, et ça, du coup, le faire à plusieurs, ça donne une espèce de **force** et de **puissance**, et d'**entrain** aussi que tu ne trouves pas forcément tout seul. Du coup ouais, tu peux être content d'avoir bien réussi un truc tout seul, mais ça ne fait pas le même truc, où tu te sens un peu gonflé, quoi.*

(E23, FC8)

*La dimension collective est pour moi, d'abord, une dimension militante, politique, au sens de refaire collectif, refaire société. Je pense que c'est une des clés pour le monde de demain, mais c'est aussi une manière de travailler sur moi, c'est-à-dire que le collectif c'est un miroir vraiment très puissant de ce qui se joue pour soi, pour moi. Et les deux combinés me semblent dessiner un chemin assez passionnant en fait.*

(E37, PDP4)

Les fermes collectives sont une forme d'organisation d'exploitation agricole récente. Elles se développent aujourd'hui comme un modèle de rupture par rapport au système alimentaire mondialisé et ses nombreuses défaillances. Aujourd'hui, rares sont les structures qui proposent un véritable accompagnement des fermes collectives, avec des formations adaptées et qui répondent aux demandes des collectifs. C'est ce que les Champs des Possibles, au sein du pôle ABIOSOL, souhaite développer. C'est dans ce cadre que ce stage a été réalisé, de mars à août 2024, dont voici les rendus finaux.

Ce *document 1* est un rapport de **Bibliographie** qui permet de mieux saisir les enjeux qui entourent les fermes collectives et leur accompagnement. En particulier par une première partie qui permet de comprendre ce que ne sont pas les fermes collectives, une seconde partie permet de les définir. S'ensuit deux parties particulièrement d'intérêt pour les accompagnateurs de collectifs agricoles : l'une concernant les promesses des fermes collectives, pour mieux comprendre ce qui attire dans ce type d'organisation ; l'autre dressant un tableau des quelques conditions de réussite de ces collectifs identifiées à ce jour.

Le *document 2*, intitulé **Méthodologie et Analyse des entretiens**, revient sur la façon dont ont été enquêtés les collectifs, puis dont les entretiens de groupe ont été analysés, avant de développer en détail les apprentissages tirés de ces entretiens.

Enfin, le *document 3* se nomme **Recommandations**, et permet de développer les recommandations que j'ai pu formuler grâce à tout le travail réalisé.

Un dernier document séparé reprend la **liste bibliographique** et les **Annexes** numérotées des trois autres documents.

Je suis heureux et fier de vous présenter mes résultats, et ainsi de participer au développement des fermes collectives. Bonne lecture !

Pierre Péronnet, *stagiaire aux Champs des Possibles*



**LES CHAMPS  
DES POSSIBLES**



Ile-de-France